

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2026, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Julien DI BENEDETTO

Année 2026
Séance du 17 juin 2026

N° 39

Objet : Création d'une plage
horaire supplémentaire des
Accueils de Loisirs et
modification des tarifs

Est nommé secrétaire de séance : Joël MERCADIER

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BATAIL Frédéric, BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BLASZCZYK Michel, BOGHOSSIAN Alex, BOUSSARIE Arnaud, BONDIL Marc, BOUYALA François, BOYER Christian, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, COURONNEL Emmanuel, COUVÉ Henri, DAYAN Jacques, DELCROIX Xavier, DESJARDINS Lila, DI BENEDETTO Julien, DOMPNIER Valérie, ESCLAPEZ Nathalie, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FOURNIER Isabelle, GARCIN Sylvie, GASSEND-NOIR Anne, GONCALVES Gilles, GRAC Christophe, GRANIER Gérald, GRAVIÈRE Remy, HOUNKPE Akouavi, ISOARDI Delphine, LAURENT Cathie, LEHOUX Philippe, LOMBARD Bruno, MAGAUD Marie-José, MARGAILLAN André, MENC Ghislaine, MERCADIER Joël, MOLINARI Frédéric, PAU Serge, PAUL Delphine (exceptés pour les rapports n°21 et 22), PIGANEAU Dominique, PILLON Sylvie, RABELLINO Chrystel, RICHAUD Alban, ROVERE Pascal, SANCHEZ Alexandra, SARRACANIE Patricia, SERENO Myriam, THEZAN Gilles, TOUSSAINT Carole (jusqu'au rapport n° 11), TROUDE Joëlle, TSALAMLAL Nadia, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Dany

Étaient suppléés :

ESMIOL Sildric est suppléé par TRUC Guillaume
ISOARD Christian est suppléé par BOUREL Jean-Luc
SEVENIER Jean est suppléé par RUGGERI Laetitia
CARTIAUX Jacques est suppléé par BOULIOU Claude

Étaient représentés :

AUDIFFRED Alexis a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAÏ Bruno
BERTORELLO Gilles a donné pouvoir à COCHET Brigitte
DECROIX Hugo a donné pouvoir à DI BENEDETTO Julien
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles
GIACOMINO Romaric a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
LAMBLIN Sébastien a donné pouvoir à DAYAN Jacques
MAHLER Marie a donné pouvoir à COURONNEL Emmanuel
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à TSALAMLAL Nadia
PUECH Frédéric a donné pouvoir à VIVOS Patrick
RICHER Jacques a donné pouvoir à BONDIL Marc
RINALDI Marie-Pierre a donné pouvoir à SERENO Myriam
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à FIAERT Claude (à partir du rapport n° 12)
VILLARD René a donné pouvoir à BAILLE Denis

Étaient excusés :

BOURJAC Bruno, FLORES Sylvain, MATHIEU Pierre, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric.

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260617-39_17062026

Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :

La compétence additionnelle enfance/petite enfance a été définie dans les statuts modifiés de Provence Alpes Agglomération, approuvés par la délibération N°1 de la séance du conseil d'agglomération du 14 novembre 2018. A ce titre, la communauté d'agglomération gère plusieurs Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH).

Cinq Accueils de Loisirs sont gérés par Délégation de Service Public, confiée à l'association IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) : ALSH de Digne-les-Bains, d'Aiglun, de l'Escale, de Moustiers-Ste-Marie et d'Estoublon.

Deux de ces Accueils de Loisirs sont gérés en régie directe : celui de Malijai et celui du Brusquet.

Afin de tendre à l'harmonisation des horaires de ces accueils de loisirs, pour une meilleure cohérence de l'offre de service proposée aux familles et afin de répondre à l'évolution des besoins des usagers, il apparaît nécessaire de compléter les plages horaires existantes.

En effet, une formule « matin + repas » étant déjà proposée, il est envisagé de créer une plage horaire complémentaire dite « repas + après-midi » au sein des accueils de loisirs du Le Brusquet et de Malijai à compter du 1er septembre 2026

Les horaires sont les suivants : 11h30- 18h30 avec un accueil de 11h30 à 11h45 et un départ le soir, échelonné de 16h30 à 18h30.

Les tarifs sont déjà définis en « demi-journées + repas ».

De plus, afin de tendre à l'harmonisation des tarifs des Accueils de loisirs du territoire, pour une cohérence de notre offre de service et dans l'objectif de faire face aux importantes augmentations dues à l'inflation, notamment celle du coût des repas, il apparaît nécessaire d'augmenter le tarif des accueils de loisirs du Brusquet et de Malijai au 01 septembre 2026.

La grille des tarifs proposés est annexée au présent rapport.

Il est proposé :

- D'approuver les horaires proposés ci-dessus,
- D'approuver les tarifs tels que joints en annexe qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2026,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre cette modification des tarifs.

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/06/2026

Application agréée E-lejolie.com

99_DE-004-200067437-20260617-39_17062026

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Julien DI BENEDETTO

PUBLIE LE : 25 JUIN 2026



Le secrétaire de séance,



Joël MERCADIER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa transmission au contrôle de légalité. Le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, ou par voie postale.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260617-39_17062026

REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20260617-39_17062026